



**RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

2024

**LA SEULE BANQUE FRANÇAISE DÉTENUE À 100%
PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES**



NOUS SOMMES LA VOIX DE L'AFL



“ A Bordeaux, nous avons mis en place une démarche de financement la plus vertueuse possible. Alors que nous sommes très engagés sur la transition écologique et la neutralité carbone, il nous apparaît très important d'être cohérents sur les financements. L'AFL, qui participe à des financements de projets vertueux, coche toutes les cases.”

Claudine Bichet,
Adjointe au maire chargée des finances
à la ville de Bordeaux (33)

“ Au niveau de la communauté de communes, nous avons mis en place un plan climat-air-énergie, un plan alimentaire territorial et travaillons aussi sur la mobilité. Rejoindre l'AFL est une vraie opportunité dans le contexte actuel. Outre les aspects financiers, cette démarche nous a ouvert des perspectives et des champs très intéressants. Grâce au baromètre diffusé par l'AFL, nous bénéficions ainsi d'un outil nous permettant de suivre l'état de nos finances locales et de disposer d'un document comparatif ”

Philippe Chalopin,
Maire de Baugé-en-Anjou (49), président de la Communauté de Communes Baugeois Vallée, 1er vice-président du Conseil départemental de Maine-et-Loire et président de l'Association des Maires de Maine-et-Loire



@Sébastien Gaudard



“ Nous sommes actuellement en train d'installer une série d'équipements sur les bâtiments publics, nos écoles, sur la récupération des eaux de pluie, l'énergie solaire et les panneaux photovoltaïques. Nous avons eu la chance d'être accompagnés par l'AFL, qui nous a soutenus dans notre projet pluriannuel d'investissements pour nous permettre de réaliser tous ces projets.”

Justin Pamphile,
Maire du Lorrain (972)

“La commune de L'Argentière-la-Bessée, labellisée Petite Ville de Demain, mène actuellement des projets d'aménagement du territoire comme la renaturation d'espaces publics, ou bien encore des projets liés à la création de logements et à la rénovation énergétique de son parc locatif. La question du logement est cruciale au niveau du département des Hautes-Alpes. Pour nous, être accompagnés par l'AFL dans nos financements est une valeur ajoutée. C'est un modèle bancaire économique et solidaire, qui correspond parfaitement aux besoins des collectivités.”

Séverine Flachaire,
Directrice générale des services de la commune
de l'Argentière-la-Bessée (05)



@Gérard Cabrimol

SOMMAIRE

Nous sommes
la voix de l'AFL p2

Édito p4

Le mot des
présidents p5

**PARTIE 1 : L'AFL, LA BANQUE
DES COLLECTIVITÉS LOCALES,
UN MODÈLE UNIQUE**

Les faits marquants
de 2024 p6

L'AFL : la banque responsable
qui nous appartient à nous,
collectivités p8

Un accompagnement
du monde local
sur les problématiques
de financement p10

Un appétit aux
risques maîtrisé p12

Un modèle de
gouvernance unique p14

Zoom sur la gouvernance
en matière de RSE p16

**PARTIE 2 : L'AFL, LA BANQUE
ENGAGÉE DURABLEMENT
POUR LA TRANSITION
DES TERRITOIRES**

Nos collectivités résolument
engagées vers la transition
écologique p18

Une expertise au service
de la connaissance p20

Une banque investie en faveur
d'un développement toujours
plus durable des territoires p22

S'engager à maîtriser son impact
social et environnemental p24

**PARTIE 3 : CHIFFRES CLÉS
ET RÉSULTATS 2024**

Un fonctionnement
en circuits courts p26

Optimiser le coût de
la ressource financière
au cœur du modèle p28

Une activité record et des
résultats solides en 2024 p30

1045 collectivités actionnaires
du groupe AFL au 31/12/24 p32

Avec la pandémie de Covid-19, l'invasion de l'Ukraine, le combat victorieux contre l'inflation et les turbulences de marché liées aux mesures douanières de Donald Trump, l'environnement économique et financier mondial connaît une période complexe depuis 2020. Dans ce contexte doublé de l'instabilité politique en France avec ses conséquences sur le rétablissement budgétaire, les collectivités locales doivent continuer à investir dans la transition tout en faisant face à la raréfaction accrue des fonds publics. Face à ce défi, le recours à l'emprunt a été particulièrement important sur l'année écoulée et l'AFL, la banque des collectivités locales, a su répondre aux besoins et aux attentes de ses membres en matière de besoins de financements, malgré la hausse des taux d'intérêt.

Pour l'AFL, trois leviers d'actions majeurs ont caractérisé l'année 2024 :

- Le premier est le fait d'avoir joué son rôle de financeur du monde local. Avec plus 1045 collectivités actionnaires, au 31 décembre 2024, représentant environ 26% de l'endettement local et près 2 milliards d'euros de crédits octroyés en 2024, l'AFL a répondu présente. Depuis sa création il y a 10 ans, la banque a par ailleurs octroyé près de 11 milliards d'euros et a emprunté près de 12 milliards d'euros, auprès d'investisseurs français et internationaux, lui permettant d'octroyer des prêts à ses membres dans des conditions avantageuses.
- Le second est d'avoir répondu aux attentes de ses collectivités membres, en matière de financement durable. Loin de restreindre ses financements à certains types d'investissements, nous accompagnons l'ensemble des besoins des collectivités, dans les meilleures conditions. À l'AFL, pas de prêts verts ou à impact complexes, mais des financements émanant d'investisseurs soucieux d'allouer leurs fonds à des investissements sociaux et environnementaux au service des habitants.

Enfin, l'AFL a pu apporter la solidité et la robustesse nécessaires aux collectivités, dans un environnement complexe et incertain. Cette solidité est soulignée par des résultats records, avec un produit net bancaire qui dépasse les 24 millions d'euros et un résultat brut d'exploitation consolidé de 7,8 millions d'euros. Avec près de 330 millions d'euros de capital apporté par les collectivités, la banque confirme sa solidité.

À sa création, le modèle de l'AFL a montré sa résilience dans un environnement de taux très bas. Il démontre désormais son attractivité et sa performance dans un environnement de taux positifs. Les collectivités locales peuvent être fières de la banque qu'elles ont créée il y a 10 ans, qui est aujourd'hui pleinement en mesure de leur fournir des moyens durables pour relever les défis de demain.



Olivier Landel,
Directeur général
de l'AFL-ST



Yves Millardet,
Président du
Directoire
de l'AFL

LE MOT „ DES PRÉSIDENTS

Nous, collectivités, sommes en première ligne pour répondre à l'enjeu de transition écologique fixé par le Gouvernement. Des études récentes le prouvent et évoquent un mur d'investissement d'environ 19 milliards d'euros par an d'ici à 2030.

Nous, collectivités, qui représentons 70% des leviers de la réussite de la transition écologique à l'échelle locale, devons faire face à ce défi.

Or, par définition, les besoins et les capacités d'investissement de chacune de nos collectivités pour y parvenir sont différenciés au gré de la santé financière de chaque collectivité et des défis à relever sur le territoire.

L'AFL, la banque que nous avons créée pour être à nos côtés dans le financement de nos investissements, est là pour nous accompagner.

Nous accompagner grâce à ses solutions de financements tout d'abord : des prêts octroyés pour un montant de près de 2 milliards d'euros en 2024. Retenue dans 74% des consultations auxquelles elle a participé, la banque est devenue, en seulement quelques années, un acteur majeur du financement des collectivités locales et le 1er prêteur auprès de ses membres.

Nous accompagner grâce à son expertise ensuite : à travers une étude sur la raréfaction des ressources en eau et l'orientation des financements vers des usages vertueux, mais aussi un baromètre de la santé financière des collectivités, dont une déclinaison spécifique aux « Petites villes de demain ». Ces publications, précieuses pour aiguiller les collectivités dans le choix de leur stratégie de financement, démontrent la capacité d'expertise de l'AFL, et son engagement au service des collectivités.

Nous accompagner enfin, grâce à un modèle qui nous rassemble et qui nous ressemble. Qui nous ressemble car nous avons souhaité, avec l'ensemble des collectivités actionnaires, que l'AFL puisse être une banque responsable, incarnant une finance durable. De fait, l'AFL a poursuivi le déploiement de sa feuille de route RSE en précisant sa gouvernance, en réalisant chaque année un bilan carbone, en cartographiant des risques environnementaux ou encore en publiant un index égalité femmes-hommes.

Qui nous rassemble aussi en s'adressant à toutes les collectivités, petites comme grandes, urbaines comme rurales, d'hexagone comme d'outre-mer. L'AFL remplit chaque jour un peu plus sa raison d'être : renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins des habitants. Avec un nombre record de 269 nouveaux membres en 2024, le modèle que nous avons créé démontre toute sa pertinence et son dynamisme. Il a répondu, répond et répondra aux attentes des collectivités locales, quel que soit le contexte.



Marie Ducamin,
Présidente du Conseil
d'administration de l'AFL-ST,
Vice-présidente de Rennes
Métropole et maire de
Saint-Jacques-de-la-Lande.



Sacha Briand, Président
du Conseil de surveillance
de l'AFL, adjoint au maire
de Toulouse.

LES FAITS MARQUANTS DE 2024



JANVIER

- › Succès pour la première émission de référence de l'AFL en 2024
- › L'AFL démarre sa neuvième année d'activité avec 177 nouvelles collectivités au 31 décembre 2023 membres et plus de 9 milliards d'euros de crédits octroyés depuis 2015

AVRIL



- › Rénovation énergétique des bâtiments publics et quartiers populaires - L'AFL publie une nouvelle étude avec l'association des maires Ville et Banlieue de France
- › Cinq nouveaux départements rejoignent l'AFL (L'Ille-et-Vilaine, les Landes, le Maine-et-Loire, les Yvelines, la Gironde)

- › L'AFL publie son rapport d'activité et de développement durable
- › L'AFL a lancé avec succès son premier emprunt obligataire de 110 millions de francs suisses à 10 ans

MAI

- › Estelle Grelier, CEO de SAUR France et ancienne Secrétaire d'Etat chargée des Collectivités territoriales, rejoint le Conseil de surveillance de l'AFL
- › Olivier Roullé rejoint le Directoire de l'AFL

JUIN

- › Yves Millardet est élu au conseil d'administration de l'Association Européenne des Banques Publiques (EAPB)
- › L'AFL a procédé à une émission obligataire de 250 millions de livres sterling
- › Journée de l'AFL sur le thème : Financement de la transition écologique : l'heure du « quoi qu'il en coûte » pour les collectivités ?
- › L'AFL publie la cinquième édition de son Baromètre de la santé financière des collectivités



JUILLET-AOÛT

- › L'ACPR annonce la réduction de la pondération en risque de l'exposition sur les collectivités locales françaises à 0% et la qualification en HQLA 1 des titres de dette émis par l'AFL

SEPTEMBRE

- › L'AFL s'est vu attribuer les notes « AA- » (long terme) et « F1+ » (court terme) par Fitch et se place au même niveau que l'Etat français (AA-/S&P).
- › L'AFL publie un Baromètre de la santé financière des collectivités en Bourgogne-Franche-Comté
- › L'AFL publie ses résultats semestriels : une activité qui croît à un rythme soutenu et continue d'engendrer des résultats positifs
- › Présence de l'AFL au Congrès des maires ruraux de France à Saint-Julien en Côte-d'Or

OCTOBRE

- › Tournage de vidéos en Bourgogne-Franche-Comté au sein de collectivités membres
- › Les équipes de l'AFL se sont mobilisées à travers un challenge sportif, au profit de l'association des Restos du Coeur

NOVEMBRE

- › L'AFL a réalisé son deuxième benchmark en euro de l'année. Une émission obligataire durable de 500 millions d'euros, à 8 ans
- › L'AFL était présente au Salon des Maires et des Collectivités et à la 106^{ème} édition du Congrès des Maires
- › L'AFL accueille son 1000^{ème} membre, la commune de Lure !
- › Quelle santé financière pour les Petites villes de demain ? L'AFL publie son nouveau Baromètre avec l'ANCT et l'APVF



Commune de Lure



DÉCEMBRE

- › Pour la première fois, l'AFL a émis de la dette super-subordonnée ayant vocation à être reconnue comme fonds propres additionnels de catégorie 1 ou AT1
- › L'AFL intervient aux ETS à Strasbourg sur la mobilité décarbonée et ses financements

Vue sur Besançon depuis la Citadelle Vauban (Bourgogne-Franche-Comté)

FÉVRIER

- › L'AFL et Intercommunalités de France signent une convention de partenariat

MARS

- › L'AFL et le CEREMA signent une nouvelle convention de partenariat
- › Nouvelle étude publiée avec l'INET : Face à la raréfaction de la ressource en eau, comment orienter les financements vers un usage durable de la ressource ?
- › Publication des comptes 2023 avec une activité record qui engendre des résultats solides et conforte l'attractivité du modèle



L'AFL : LA BANQUE RESPONSABLE QUI NOUS APPARTIENT À NOUS, COLLECTIVITÉS

Banque publique de développement, l'AFL, notre banque, a la particularité d'avoir été créée par et pour nos collectivités locales dans un esprit coopératif qui a puisé son inspiration dans les pays nordiques.

Nous, collectivités en sommes les uniques actionnaires, les uniques bénéficiaires et les uniques garantes.

LA RAISON D'ÊTRE DE L'AFL

S'inscrivant dans les dispositions de la loi Pacte, l'AFL s'est dotée fin 2019 d'une raison d'être. Celle-ci est inscrite dans les statuts depuis le 28 mai 2020.

Cette raison d'être reflète l'ADN du Groupe.

*Incarner
une finance responsable*

*pour renforcer
le pouvoir d'agir
du monde local*

*afin de répondre
aux besoins présents et futurs
des habitants*

Depuis 2021, l'AFL est reconnue, par le superviseur bancaire (ACPR) comme un établissement de crédit public de développement.

Parmi les critères déterminants pour être éligible à ce statut, le fait de « ne pas avoir pour but de maximiser les profits ou les parts de marchés ».

TROIS GRANDES VALEURS

En décembre 2020, le Conseil d'administration de l'AFL-ST a sélectionné trois valeurs qui doivent permettre d'asseoir son fonctionnement et de guider ses activités. Ces valeurs sont les suivantes :



L'expertise

L'AFL déploie une expertise à notre service, en matière de finances publiques locales, de financement de la transition écologique... Grâce à la connaissance de ses équipes des marchés financiers, l'AFL optimise le coût de financement de nos collectivités.



La solidarité

Regroupées et solidaires au sein de l'AFL, nous, collectivités membres, souhaitons bénéficier de financements pour nos projets. Petites ou grandes, rurales ou urbaines, de l'hexagone ou d'outre-mer, nous sommes toutes concernées.



La transparence

Etant les uniques actionnaires, nous, collectivités, définissons les orientations stratégiques de l'AFL. Situation financière, notation AFL, fonctionnement de la banque... notre accès à l'information est totalement transparent.

UNE CHARTE ÉTHIQUE POUR RÉAFFIRMER LES PRINCIPES DIRECTEURS DE L'AFL

Conformément à la volonté de nos collectivités actionnaires, les administrateurs et dirigeants de l'AFL partagent deux convictions :

- › S'engager pour une finance responsable doit être un objectif quotidien pour tous
- › Réussir le développement de l'AFL grâce aux compétences, au travail et à l'intégrité de tous, femmes et hommes qui travaillent dans le Groupe

Grâce à une charte éthique et un manuel d'éthique, qui constituent un référentiel de principes directeurs et de règles de bonne conduite, ainsi qu'au travers d'un ensemble de politiques internes, l'AFL a décliné ses engagements et ses valeurs. Ils contribuent chaque jour à orienter les décisions et influent sur la manière de travailler. Ainsi, l'AFL souhaite incarner une finance responsable, conformément à l'esprit qui a présidé à sa création.

La direction de l'AFL a mis en place un code de conduite anti-corruption, en vigueur depuis le 1er janvier 2025, affirmant une politique de tolérance zéro envers la corruption, le trafic d'influence ou tout manquement à la probité.

Depuis janvier 2025, l'AFL a mis en place une plateforme de signalement externe, accessible sur son site internet, conforme à la réglementation et garantissant l'anonymat et la confidentialité des informations transmises.

Chaque année, le Groupe AFL déclare ses activités de représentation d'intérêts à la HATVP. Les collaborateurs chargés de cette représentation agissent avec dignité et probité, en accord avec les attentes de ses membres et des collectivités territoriales.



UN ACCOMPAGNEMENT DU MONDE LOCAL SUR LES PROBLÉMATIQUES DE FINANCEMENT

UNE INSTITUTIONNALISATION AU SEIN DU MONDE LOCAL

Partenaire des associations nationales d'élus et de dirigeants territoriaux depuis de nombreuses années, l'AFL travaille également avec de nombreux acteurs de l'écosystème public local (acteurs institutionnels, associations de dirigeants territoriaux ...).

En 2024, elle a renouvelé l'ensemble de ses partenariats et en a noué un nouveau avec l'AATF (Association des Administrateurs Territoriaux de France). L'AFL a ainsi renforcé sa présence auprès des collectivités et acteurs locaux.



Ville de Toulouse (31)
Construction de l'École élémentaire Jean Zay

Grand Orly Seine Bièvre (94)
Construction d'un écoquartier « Les Portes d'Orly »

Ligny-en-Barrois (55)
Nouveau stade

UNE EXPERTISE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Au-delà de son rôle de financeur des collectivités, l'AFL a renforcé en 2024 son expertise au service de nos collectivités notamment via la publication de plusieurs études mais aussi de nombreux webinaires et présentations, à l'invitation des partenaires de l'AFL ou lors d'événements organisés ou co-organisés par l'AFL.

La publication du **cinquième baromètre de l'AFL sur la santé financière des collectivités**, ainsi qu'une déclinaison spécifique pour les « **Petites villes de demain** »



LE CHIFFRE DE L'ANNÉE



L'AFL milite, depuis sa création, pour un traitement équitable du secteur local par rapport à l'État français, en matière de réglementation bancaire.

En juin 2024, l'ACPR a annoncé la réduction de la pondération du risque de l'exposition des collectivités locales françaises à 0%, contre 20% auparavant. Cette évolution a permis la qualification HQLA 1 des titres de dette émis par l'AFL.

FOCUS

LA JOURNÉE DE L'AFL

Le 20 juin 2024, l'AFL a réuni plus de 170 personnes pour sa septième Journée à l'Espace du Centenaire à Paris. L'événement a permis aux intervenants d'échanger autour d'une question d'avenir : « Financement de la transition écologique : l'heure du « quoi qu'il en coûte » pour les collectivités ? » La journée a débuté par des discours de Marie Ducamin, maire de Saint-Jacques-de-la-Lande (35), vice-présidente de Rennes Métropole et présidente du Conseil d'administration de l'AFL-ST et Antoine Pellion, Secrétaire général à la planification écologique, qui a insisté sur le défi majeur de la transition : « Faire plus en dix ans qu'en trente ans ».

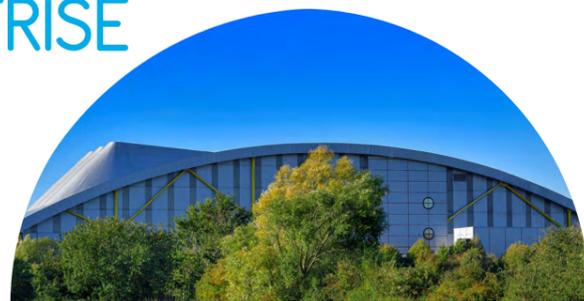
La première table ronde a abordé la finance verte, avec des experts soulignant son essor tout en se questionnant sur son efficacité. Bien que des progrès aient été réalisés, des interrogations demeurent quant à son véritable impact. Lors de la présentation du baromètre AFL sur la santé financière des collectivités les résultats ont révélé une divergence entre les finances des communes, qui conservent leur autonomie fiscale, et celles des départements et régions, qui se détériorent. Les élus ont pointé une déconnexion entre dynamiques territoriales et fiscalité.

L'après-midi a été marqué par une intervention d'Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat, qui a évoqué les enjeux sociaux et environnementaux liés au logement social, notamment la rénovation énergétique et l'aménagement du territoire. Elle a conclu en appelant à une action collective pour faire face à ces défis.



UN APPÉTIT AUX RISQUES MAÎTRISÉ

Nous, collectivités locales, avons souhaité que l'AFL puisse mener ses activités dans un cadre conservateur en cohérence avec les pratiques de ses institutions sœurs d'Europe du Nord. Néanmoins la prise de risque est inhérente à l'activité. L'AFL définit, au sein de son appétit au risque, les limites encadrant son activité. Il est revu annuellement par le Conseil d'administration de l'AFL-ST et le Conseil de surveillance de l'AFL.



Métropole européenne de Lille (59)
Modernisation des équipements de tri et de traitement des déchets pour limiter les déchets non valorisés

Ainsi, la stratégie en matière de prêts et d'encadrement du risque de crédit, l'encadrement des risques liés aux activités de marché, l'appétit aux risques non financiers ainsi que les seuils des ratios de capital sont fixés. Les évolutions environnementales et climatiques peuvent modifier la prise de risques. En conséquence l'appétit aux risques de l'AFL intègre progressivement les facteurs de risques liés à l'environnement.

LA CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION BANCAIRE, AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

La banque est une industrie hautement réglementée du fait de son impact sur l'économie.

La conformité à la réglementation recouvre en particulier :

- › Le respect des lois et réglementations émises par les autorités nationales et internationales ;
- › L'intégrité financière : lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, gestion des conflits d'intérêts et de l'information privilégiée ;
- › La protection de la clientèle : la transparence des pratiques et des produits, le respect à l'égard des clients, la confidentialité et la sécurité des données personnelles.
- › La déontologie et l'éthique.

Nous, collectivités, avons créé l'AFL avec la volonté de disposer d'une banque alignée sur les meilleurs standards professionnels. Des sensibilisations et formations sont régulièrement organisées auprès des collaborateurs. L'AFL dispose d'un processus d'alerte et de remontée des dysfonctionnements conformité.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LCB/FT)

Assujettie à la réglementation bancaire, l'AFL a mis en place un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que le respect des embargos et mesures de sanctions internationales.

L'AFL dispose d'une gouvernance sur ce sujet, d'une politique et de procédures spécifiques visant à assurer :

- › la connaissance et l'identification des clients et partenaires d'affaires (KYC) ;
- › le suivi de la relation d'affaires ;
- › la détection d'opérations à risque ;
- › le filtrage en regard des listes de gels nationales et internationales ;
- › la remontée d'informations auprès des autorités réglementaires et judiciaires ;
- › le contrôle permanent et l'audit périodique du dispositif de LCB/FT ;
- › un dispositif d'information et de formation continue des collaborateurs de l'AFL.

FOCUS

L'INTÉGRITÉ FINANCIÈRE

La préservation de l'intégrité des marchés contribue à maintenir la confiance des investisseurs, à favoriser la stabilité financière et à assurer le bon fonctionnement des marchés financiers.

A cette fin, l'information au sein de l'AFL est gérée avec la plus grande attention à savoir :

- › Une information exacte, précise et sincère est diffusée de manière transparente aux parties prenantes de l'AFL. Elle couvre en particulier les informations financières, c'est-à-dire les performances de l'AFL, et les facteurs de risques, selon les modalités prévues par la réglementation.
- › L'information confidentielle est protégée par le secret professionnel, ou couverte par la réglementation relative à la prévention des abus de marché. Dans le respect des recommandations émises par les autorités, l'AFL a défini des procédures d'identification, de contrôle et de publication de l'information privilégiée. Cela passe en particulier par la mise en place de listes d'initiés. L'objectif est d'empêcher la divulgation et l'exploitation éventuelle d'informations privilégiées, potentiellement constitutives d'abus de marché et/ou délit d'initié.

Par ailleurs, l'AFL s'engage à ce que les traitements de données à caractère personnel qu'elle met en œuvre soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

FOCUS

LA PROTECTION DE LA CLIENTÈLE

Nous, collectivités locales, sommes à la fois les actionnaires et les clients de notre banque.

La protection de la clientèle est un principe inhérent à l'activité de la banque et se caractérise via un ensemble de processus à toutes les étapes de la relation : de l'information précontractuelle, au suivi de la vie du crédit jusqu'à son remboursement.

Chaque collaborateur a le devoir de veiller à la primauté des intérêts de la collectivité membre, à diffuser une information claire, loyale et complète et à prévenir les risques de conflits d'intérêts.

Conformément à ce que prévoit la réglementation, toute collectivité peut émettre une réclamation auprès de la Direction Engagements & Risques de l'AFL, qui traite chaque demande avec diligence.



UN MODÈLE DE GOUVERNANCE UNIQUE

La gouvernance du Groupe AFL s'appuie sur une structure à deux niveaux, assurant une séparation des pouvoirs entre l'établissement de crédit et sa maison-mère dans l'objectif de :

- › Définir la stratégie et la mettre en œuvre, la revoir régulièrement et surveiller sa mise en œuvre ;
- › Prévenir les risques de conflits d'intérêts envers les collectivités qui sont à la fois actionnaires et emprunteuses ;
- › Conduire les activités en responsabilité par chacun via des mécanismes de surveillance et de contrôle ;

L'AFL-ST (SOCIÉTÉ TERRITORIALE) : COMPAGNIE FINANCIÈRE

SON ACTIONNARIAT :

Propriété exclusive des collectivités membres, actionnaires à 100% : Communes, Départements, Régions, Etablissements publics de coopération intercommunale (avec ou sans fiscalité propre), Etablissements publics territoriaux et établissements publics locaux

SA MISSION :

- › Promotion du Groupe AFL, notamment auprès de la sphère publique locale et représentation des intérêts des collectivités membres
- › Définition des grandes orientations stratégiques du Groupe AFL
- › Pilotage du système de double garantie mis en place au sein du Groupe AFL

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 3 collègues
- 13 collectivités représentées (régions, départements, bloc communal)

L'AFL : ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT

SON ACTIONNARIAT :

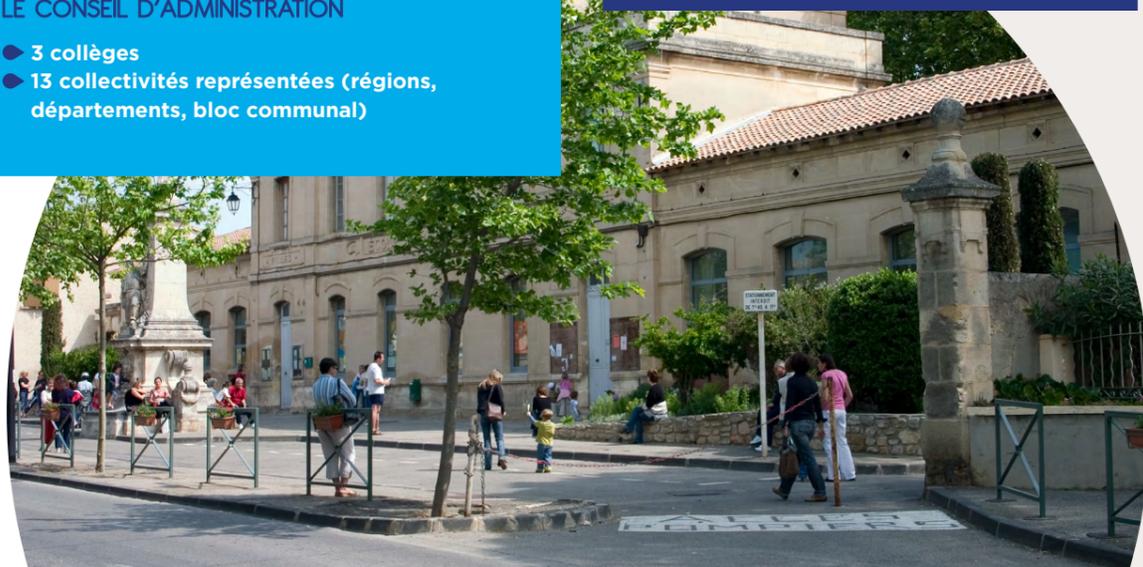
Détenue à plus de 99,99% par la Société territoriale

SA MISSION :

- › Gestion opérationnelle du Groupe AFL
- › Gestion des adhésions au Groupe AFL
- › Financement sur les marchés
- › Octroi de crédits aux collectivités membres

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

- 12 personnalités qualifiées dont
- 9 administrateurs indépendants



LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFL-ST AU 31 DÉCEMBRE 2024

Marie Ducamin Présidente
Sacha Briand Vice-président

BLOC RÉGIONAL

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Didier Reveau
Conseiller régional

RÉGION OCCITANIE

Stéphane Bérard
Conseiller régional, président de la commission finances

RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

Sandrine Derville
Vice-présidente en charge des Finances, de l'Administration, de la modernisation et de l'ouverture de l'action publique

BLOC DÉPARTEMENTAL

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Nicolas Samsoen
Vice-président en charge des finances et de l'efficacité des politiques publiques

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Luc Berthoud
Conseiller départemental

BLOC COMMUNAL

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Didier Khelfa
Vice-président délégué au Budget, aux Finances, à la Stratégie financière, à la contractualisation avec l'Etat et les collectivités

MÉTROPOLE DE LYON

Bertrand Artigny
Vice-président en charge des finances

METROPOLE DU GRAND NANCY

Pierre Boileau
Vice-président en charge des relations avec les territoires voisins

GRAND BOURG AGGLOMERATION

Bernard Bienvenu
premier Vice-président en charge du service aux communes et à la déconcentration

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHE SUR YON

Luc Bouard
Président

COMMUNE DE MAREAU-AUX-PRÈS

Bertrand Hauchecorne
Maire

COMMUNE DE BUSCHWILLER

Christèle Willer
Maire

COMMUNE DE MUZY

Bernard Andrieu
Conseiller municipal, membre de la commission des finances

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Olivier Landel
Directeur général

Yves Millardet
Directeur général délégué



LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'AFL AU 31 DÉCEMBRE 2024

Sacha Briand Président
Marie Ducamin Vice-présidente

Julien Denormandie
Chief impact officer de Sweep

Sophie Souliac-Dallemagne
Directrice générale de Hiram France

Sophie L'Hélias
Fondatrice et Présidente de LEADERXXCHANGE

Lars Andersson
Fondateur de Kommuninvest

Victoire Aubry-Berrurier
Administratrice indépendante

François Drouin
Président d'ETI FINANCE

Estelle Grelier
Présidente de SAUR France

Marie Lemarié
SCOR CFO strategic advisor

Olivier Landel
Directeur général de l'AFL-ST

Lydie Assouline (Censeur)
Senior Advisor chez Blackfin

Olivier Labe (Censeur)
CFO BNG Bank

LE DIRECTOIRE

Yves Millardet
Président du Directoire

Ariane Chazel
Directrice engagements et risques, climat et finance durable

Laurence Leydier
Directrice des adhésions et du crédit

Thiébaut Julin
Directeur financier

Olivier Roullé
Secrétaire général

ZOOM SUR LA GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE RSE

Parce que la responsabilité est au cœur de l'ADN de notre banque, les enjeux RSE irriguent l'ensemble de l'AFL. Chacune des instances participe à la gouvernance des sujets de responsabilité en fonction de leurs attributions.

AU NIVEAU DE L'AFL-ST

Le rôle du Conseil d'administration est central : il détermine la stratégie RSE. Il est assisté par son Comité des rémunérations et du gouvernement d'entreprise pour les sujets concernant la gouvernance et l'éthique, par son Comité d'audit et des risques sur les sujets portant sur les risques liés à au climat ou à l'environnement par exemple.

La stratégie RSE est présentée tous les trois ans devant l'Assemblée générale des actionnaires, qui rassemble l'ensemble des représentants des collectivités membres.

AU NIVEAU DE L'AFL

Le Conseil de surveillance (CS) détermine les orientations stratégiques pluriannuelles de l'AFL en matière de RSE, et valide la feuille de route de l'AFL. Il évalue également les résultats obtenus. Il approuve les différentes politiques qui la mettent en application.

Il est assisté par trois comités :

-) Le Comité stratégique est devenu **le Comité stratégie et engagements responsables** en 2023. Ce comité instruit pour le compte du Conseil de surveillance la définition et le déploiement de la feuille de route Climat et Finance Durable de l'AFL ;
-) **Le Comité des nominations, des rémunérations et du gouvernement d'entreprise** instruit pour le compte du Conseil de surveillance les sujets relevant de de l'éthique, de la gouvernance et des rémunérations ;
-) **Le Comité des risques** instruit pour le compte du Conseil de Surveillance les sujets portant sur les risques climatiques et environnementaux

ENFIN, EN INTERNE

Le Comité RSE Climat et Finance Durable, créé pour piloter la feuille de route dédiée, se réunit trimestriellement. Il rassemble les membres du Directoire et des collaborateurs de toutes les directions.

Il est piloté par la Directrice Engagements et Risques, Climat & Finance Durable qui suit les chantiers relevant de la feuille de route RSE climat finance durable. Elle est par ailleurs directement responsable de la gestion des risques et de la conformité. Du fait de l'imbrication forte de l'exigence de responsabilité au sein du Groupe, chaque direction prend en charge les chantiers relevant de son périmètre.

« L'AFL a été créée par les collectivités dans un esprit de responsabilité. Responsabilité face l'emprunt, responsabilité dans la direction d'un établissement de crédit, responsabilité de chacun face aux évolutions qui nous touchent tous.

La feuille de route RSE Climat finance durable matérialise la volonté de chacun de poursuivre l'ambition des fondateurs.

Avec elle, l'AFL joue pleinement son rôle de banque responsable, de partenaire des collectivités locales au service de l'intérêt général. Elle permet à l'AFL d'être un instrument adapté pour les accompagner dans le financement des transitions énergétiques et climatiques, conformément à leurs attentes et leurs visions. »

Ariane Chazel,
Directrice Engagements & Risques,
Climat & Finance durable,
membre du Directoire de l'AFL



FOCUS

LE SÉMINAIRE DES DEUX CONSEILS

Le Séminaire stratégique des deux Conseils de l'AFL, a réuni en janvier 2025, les représentants des collectivités locales actionnaires du Conseil d'administration de l'AFL-ST et les experts en banque et finance du Conseil de surveillance de l'AFL. Cet événement incarne l'engagement collectif de notre banque envers le soutien des collectivités locales françaises.

Il a été souligné que l'AFL est désormais notée au même niveau que l'État français, renforçant sa position sur les marchés financiers. Sa dette est classée HQLA1, facilitant ainsi son financement. L'adhésion de plus de 1000 collectivités en dix ans a été mise en avant. A été rappelée l'importance de rester fidèle aux principes fondateurs dans un environnement économique complexe.

Les discussions ont couvert plusieurs thématiques : fidélité aux valeurs de la banque, avancées du plan stratégique, perception institutionnelle, engagements environnementaux et enjeux financiers. Des ateliers ont permis de dégager des orientations pour l'avenir de l'AFL. Des échanges ont également eu lieu avec, Claude Raynal, sénateur et président de la Commission des finances, qui a présenté un point sur le projet de loi de finances.

En conclusion, il a été souligné l'importance de préserver les valeurs fondatrices et de maintenir une gestion prudente pour maîtriser les risques dans un environnement incertain. L'AFL traverse une phase de croissance nécessitant des dialogues pour que chaque instance joue pleinement son rôle. Les orientations issues de ces échanges seront approfondies en conseils.



NOS COLLECTIVITÉS RÉSOLUMENT ENGAGÉES VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PANORAMA DES COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES FRANÇAISES

Régions :

- › Développement économique
- › Transports
- › Lycées

Départements

- › Action sociale
- › Voirie
- › Collèges

Intercommunalités et syndicats

- › Urbanisme
- › Transports
- › Eau et assainissement
- › Gestion des déchets
- › Raccordement du réseau électrique
- › Numérique
- › Etc.

Communes

- › Compétences générales au niveau local (principalement concernant le logement, l'environnement, l'enfance et la petite enfance, l'accompagnement social...)

Etablissements publics locaux

- › Gestion des services publics pour le compte d'une collectivité locale dans des domaines tels que la lutte contre les incendies, l'accompagnement social, le culturel, etc.



NOS COLLECTIVITÉS AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Nous, collectivités sommes en première ligne dans les transitions à travers les investissements que nous portons, qui représentent plus de 70% de l'investissement public en France.

Nous menons sur les territoires des politiques d'atténuation et d'adaptation des évolutions climatiques et plus globalement environnementales, et nous rendons compte de celles-ci auprès de nos habitants.

Nos investissements visent le développement de services et équipements publics au bénéfice des habitants du territoire.



Dunkerque (59)
Construction d'un centre de tri

ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LA STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE

2010

Obligation pour les collectivités locales de produire et de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable en amont du Débat d'orientation budgétaire (DOB).

2015

Signature de l'Accord de Paris dans lequel les Etats s'engagent à limiter l'augmentation de la température moyenne à 2°C. Adoption de la première Stratégie Nationale Bas-Carbone visant à diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Cette stratégie s'applique à l'ensemble des collectivités à l'échelon régional et intercommunal.

2015

Mise en place des Plans Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : outil de planification stratégique et opérationnel qui permet aux collectivités d'atteindre les objectifs suivants : réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire, adaptation aux effets du changement climatique et amélioration de la qualité de l'air.

2017

Le Plan Climat fixe des objectifs plus ambitieux pour la France, dont l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050.

2019

La loi énergie climat inscrit l'objectif de neutralité carbone dans la loi.

QUELQUES EXEMPLES DE DISPOSITIFS À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES



Rénovation énergétique des bâtiments

Le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET) impose de réduire la consommation énergétique des bâtiments de 40% en 2030, de 50% en 2040, et de 60% en 2050 par rapport à 2010 et concerne tous les bâtiments ou locaux d'activité à usage tertiaire et dont la surface d'exploitation est supérieure ou égale à 1 000 m².



La réduction de l'artificialisation des sols

La Loi Climat et Résilience, adoptée en 2021, fixe l'objectif, à horizon 2030, de diviser par deux le rythme d'artificialisation par rapport à la consommation d'espaces observée depuis 2010 et d'atteindre un état de zéro artificialisation nette (ZAN) à horizon 2050.



L'efficacité énergétique de l'éclairage public

Le Code de l'environnement identifie des installations sur lesquelles porte une politique destinée à prévenir, réduire et limiter les consommations d'énergie.



Le verdissement des flottes de véhicules des autorités locales

L'article 76 de la Loi d'Orientation des mobilités (LOM) impose une proportion minimale de véhicules à faible empreinte carbone lors de l'acquisition ou du renouvellement du parc des collectivités.



La mise en place de Zones à faibles émissions (ZFE)

La Loi Climat et résilience étend l'obligation de mise en place d'une ZFE aux collectivités de plus de 150 000 habitants. L'élaboration d'une politique de mobilité durable pour la localité : le Code des transports rend obligatoire l'élaboration d'un Plan de mobilité pour les AOM (Autorités organisatrices de la mobilité) dont le ressort territorial comprend plus de 100 000 habitants.



La décarbonation de la restauration collective

La Loi Egalim, adoptée en 2018, fixe l'objectif d'un taux d'approvisionnement de 50% de produits responsables et de qualité, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

UNE EXPERTISE AU SERVICE DE LA CONNAISSANCE

POUR ÉCLAIRER LES ENJEUX CLIMATIQUES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

En 2024, le Groupe AFL s'est engagé auprès des collectivités locales sur les transitions écologiques. L'étude annuelle réalisée avec le CNFPT-INET a traité de la gestion de l'eau et de la modernisation des réseaux face à la raréfaction des ressources. L'AFL a aussi partagé ses analyses sur la vulnérabilité climatique des territoires et sensibilisé les collectivités aux outils comme le budget vert pour favoriser la transition écologique.



Ligny-en-Barrois (55)
Requalification centre-bourg



Montreuil (93)
Plantation d'arbres pour créer des îlots de fraîcheur dans les quartiers de la ville



Mézières-sur-Seine (78)
Aménagement de l'espace public



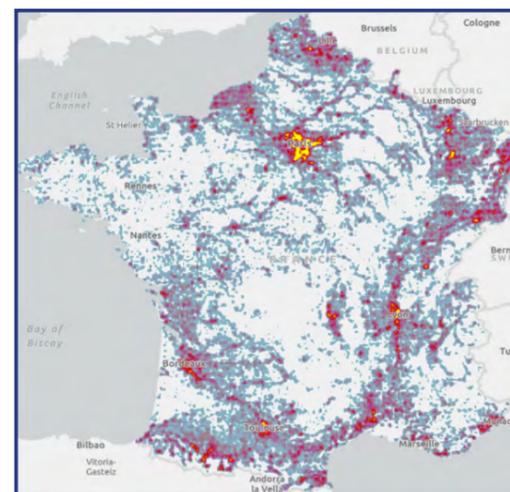
POUR ÉCLAIRER LES RISQUES LIÉS AUX ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES PESANT SUR LES COLLECTIVITÉS

- Parce que les événements climatiques peuvent avoir un impact budgétaire sur les collectivités territoriales françaises ;
- Parce que ces risques vont s'accroître dans les années à venir (GIEC, ACPR, France Assureurs ...) et nécessitent une prise en compte plus fine dans l'appréciation du risque de crédit par les organismes bancaires,

L'AFL a construit une méthodologie « indicateur climat », pour apprécier le risque climat.

Plusieurs enseignements ressortent de l'analyse de l'AFL :

- Une majorité de communes est peu vulnérable à ce stade (indicateur < 20/100) ;
- Une minorité est déjà particulièrement exposée aujourd'hui (indicateur > 50/100) ;
- Des niveaux d'exposition sont généralement élevés autour des grandes agglomérations.



CARTOGRAPHIE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES

Depuis 2023, l'AFL a mis en place sa cartographie des risques environnementaux et climatiques..

Pourquoi ?

- Pour identifier les impacts potentiels des évolutions climatiques sur le profil de risques de l'AFL à moyen et long terme ;
- Pour pouvoir adapter les politiques de la banque et la protéger contre la matérialisation de ces risques.

Quels enseignements sont issus de la cartographie des risques climatiques ?

Les évolutions climatiques vont entraîner des conséquences pour les populations et les infrastructures. Elles vont nécessiter des investissements importants, destinés à la fois à adapter les territoires aux conséquences du changement climatique et également à en atténuer les impacts. Les Etats et collectivités locales sont en première ligne pour agir, financés en partie par les banques et les marchés financiers. Ainsi, les attentes des parties prenantes de l'AFL se renforcent sur le sujet :

- Nous, collectivités locales, sommes attentives à ce que notre banque (et nos autres partenaires bancaires) s'inscrive dans la trajectoire RSE que nous portons pour nos territoires ;
- L'appétit des investisseurs pour des émetteurs prenant en considération les sujets ESG modifie l'environnement dans lequel évolue l'AFL ;
- Les exigences du régulateur vont croissant en matière de prise en compte des risques climatiques et environnementaux, de traçabilité et de transparence ;

Quels enjeux pour l'AFL ?

Pour l'AFL, les enjeux résident dans la correcte planification des actions à mener pour se mettre en conformité avec la réglementation, répondre aux attentes des parties prenantes tout en maîtrisant le coût (pour l'AFL et pour les collectivités) des actions menées et pour éviter l'écoblanchiment.

UNE BANQUE INVESTIE EN FAVEUR D'UN DÉVELOPPEMENT TOUJOURS PLUS DURABLE DES TERRITOIRES

Nos collectivités sont largement engagées dans la transition écologique.

Nous souhaitons une banque qui nous accompagne dans cette trajectoire :

-) en finançant nos investissements au meilleur prix,
-) en nous proposant son expertise financière sur nos sujets de préoccupation,
-) en incarnant elle-même cette trajectoire dans son fonctionnement.

Incarner la finance durable : tel est l'objectif que nos collectivités ont souhaité pour leur banque.

En cohérence avec nos engagements éthiques et responsables, l'AFL, notre banque, a mis en place un dispositif de refinancement durable des projets de ses collectivités membres à travers une démarche innovante.



QUEL DISPOSITIF ?

L'AFL a répertorié les dépenses durables du budget principal des collectivités actionnaires comptant plus de 3 500 habitants en trois grandes catégories d'investissements :

- 1 L'accès à des services sociaux essentiels et de base (éducation et culture, emploi, accès aux services de santé essentiels, inclusion sociale) ;
- 2 La transition énergétique et écologique (transports publics à bas carbone, prévention et contrôle de la pollution, énergies renouvelables...);

Les infrastructures durables, les villes et la cohésion territoriale (gestion durable de l'eau, habitat accessible, infrastructures durables et accessibles).

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg- en-Bresse (01)
Aménagement d'une piste cyclable



Commune du Bouscat (33)
Création de nouvelles classes en maternelle, construction d'une éco-crèche

Rouen Métropole (76)
Réhabilitation thermique des logements sociaux dans les quartiers urbains en rénovation



Département Allier (03)
Préservation des ressources en eau dans le cadre de la diversification des activités agricoles



Région Occitanie
Modernisation des lignes ferroviaires et achat de nouveau matériel roulant

Métropole européenne de Lille (59)
Modernisation des équipements de tri et de traitement des déchets pour limiter les déchets non valorisés

L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS DURABLES

Pour financer les dépenses d'investissement ainsi catégorisées, l'AFL a mis en place un programme d'émissions obligataires durables.

A qui sont proposées les obligations ?

À des investisseurs spécialisés dans le financement durable ou qui sont soucieux d'allouer leur épargne à des investissements visant la transition écologique mais aussi les sujets sociaux.

L'avantage du dispositif ?

La méthodologie de l'AFL permet de donner un accès direct au refinancement durable, à tous les membres de l'AFL (et non pas seulement aux plus grandes collectivités). Elle sert en outre toute la structure, et par là tous ses actionnaires, par sa contribution au refinancement de l'AFL.

La reconnaissance du dispositif ?

En janvier 2020, Moody's (ex Vigeo Eiris) a revu le dispositif mis en place et a considéré que celui-ci est aligné sur les quatre grands principes applicables aux obligations vertes et sociales dans leur dernière version de juin 2018 et a exprimé « une assurance raisonnable » (le plus haut niveau d'assurance) sur les engagements de l'AFL.

S'ENGAGER À MAÎTRISER SON IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Avec son modèle opérationnel léger, l'AFL est soucieuse de son impact social et environnemental dans son fonctionnement. Nous souhaitons porter les valeurs du monde local en la matière dans nos pratiques au quotidien. Chaque année, l'AFL va plus loin dans ses actions afin d'améliorer son implication sociale et prendre en compte son impact environnemental.

NOS ENGAGEMENTS SOCIAUX

Parce que les 44 collaborateurs de l'AFL sont les premiers acteurs de la performance de l'entreprise, l'AFL a défini et déployé, dès sa création, une politique de ressources humaines visant à favoriser l'épanouissement et le développement des compétences de ses collaborateurs.

Veiller au bien-être des collaborateurs



- 100% des salariés éligibles ont signé la charte de télétravail bénéficiant ainsi jusqu'à 10 jours de télétravail par mois ;
- Charte sur le droit à la déconnexion ;
- Poursuite du dialogue social avec des salariés volontaires sur les aspects qualité de vie au travail : les conclusions des groupes ont donné lieu à l'établissement d'un plan d'actions, en cours de déploiement.
- Le chiffre : 0,35% => taux d'absentéisme des salariés en 2024

Développer une politique inclusive



- Insertion des jeunes : 1 contrat de professionnalisation a été signé en 2024 ainsi que 2 conventions de stage. Insertion des personnes handicapées : L'AFL fait appel à des organismes d'insertion des personnes handicapées ou ESAT pour de nombreuses missions (achat de fournitures, impression...)
- Le chiffre : 2,15 jours de formation par salarié en 2024 soit un total de 69 jours sur l'année

Appliquer une politique de lutte contre les discriminations et favoriser l'égalité professionnelle



- Bien que non soumise à l'application d'un index égalité femmes-hommes du fait de son effectif, l'AFL a néanmoins décidé de le publier proactivement.
- Le chiffre à retenir : 86/100 (dans la moyenne nationale).
- Focus sur la méthodologie : 4 indicateurs de mesure
 - les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, noté sur 40 points ;
 - les écarts des augmentations entre les femmes et les hommes, sur 35 points ;
 - le pourcentage de salariées augmentées après la maternité, sur 15 points ;
 - la parité entre les femmes et les hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations, sur 10 points.

Formation ESG

L'AFL a réalisé, au cours de l'année 2024, 6 modules de formations pour les salariés afin de les sensibiliser aux enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernances.

20 collaborateurs étaient présents par modules.

NOS ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

L'AFL prend les engagements suivants :

Digitaliser ses processus métiers tout en maîtrisant l'empreinte numérique



- La poursuite du déploiement de nouveaux systèmes digitalisés pour l'activité (marchés financiers, production de la paie, gestion des déclarations réglementaires, suivi des crédits...), la relation client (portail bancaire, signature électronique des contrats de crédit...), la vie sociale (vote électronique pour l'AG des actionnaires et l'approbation des accords d'entreprise par les salariés).
- Une volonté de prendre en compte l'empreinte numérique de notre activité : mise en place d'un plan de réduction de l'empreinte numérique de notre système d'information (Green IT) impliquant d'évaluer et contrôler l'impact de l'ensemble de nos ressources informatiques.

Prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achats



- La responsabilité économique, à travers la description des enjeux prioritaires de l'entreprise au regard de son activité sur les critères ESG (Environnementaux, Sociétaux, et de Gouvernance), le choix de ses fournisseurs et sous-traitants

LES CHIFFRES À RETENIR

Après avoir réalisé deux Bilans Carbone® en 2021 et 2022, l'AFL a, en 2023, mis en place un bilan d'émissions de gaz à effet de serre, selon les normes internationales conduites par GHG Protocol.

greenly

Au total, le groupe a émis 643 tonnes de CO² équivalent en 2023 (scope 1-2 et 3, hors émissions financées), soit environ 15 tonnes/ collaborateur.

643
TONNES
DE CO²

Par ailleurs, l'AFL est en train de réaliser une évaluation de ses émissions financées pour mesurer l'impact environnemental de ses activités financières, suivant la méthodologie PCAF.

Réduire son impact environnemental et les émissions de gaz à effet de serre (plan énergie climat)



- Une banque qui maîtrise ses ressources : une seule implantation physique pour l'AFL en France, à Lyon, avec une surface réduite pour limiter l'impact carbone et une charte de télétravail signée par 100% des salariés éligibles. Des mesures spécifiques ont été prises pour réduire la consommation énergétique des locaux (changement de postes de travail multi-écrans en mono-écran grande largeur, coupure de l'eau chaude au niveau des sanitaires, régulation de la température de chauffage des locaux, renforcement du dispositif de tri sélectif...)
- L'accompagnement de l'AFL dans la transition : maintien du forfait mobilités durables (FMD), mise à disposition de véhicules éco-responsables pour le personnel, mise en place d'un challenge sportif interne annuel, incitant les salariés à pratiquer une activité sportive (marche, vélo, course à pied), participation au challenge mobilité inter-entreprises organisé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



UN FONCTIONNEMENT EN CIRCUITS COURTS

D'OÙ VIENT L'ARGENT ?

◆ FONDS PROPRES ◆

328 MILLIONS
de capital promis par les collectivités actionnaires

◆ LE MARCHÉ OBLIGATAIRE ◆

+12,5 MILLIARDS
d'euros levés sur les marchés financiers depuis 2015

+300
investisseurs

2,4 MILLIARDS
d'euros levés en 2024



OÙ VA L'ARGENT ?

◆ NOS COLLECTIVITÉS ACTIONNAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2024 ◆

1045 COLLECTIVITÉS

- 5 régions
- 17 départements
- 2 collectivités d'Outre-mer
- 15 métropoles
- 8 communautés urbaines
- 51 communautés d'agglomération
- 70 communautés de communes
- 6 établissements publics territoriaux
- 61 syndicats mixtes et intercommunaux
- 810 communes

65%
de la population française résident dans une collectivité membre de l'AFL

26%
poids des membres de l'AFL dans la dette publique locale

269 collectivités devenues actionnaires en 2024

Notre + petit membre au 31 décembre 2024

Aulan (26) : 8 habitants

Notre + grand membre au 31 décembre 2024

Région Nouvelle-Aquitaine : 6 millions d'habitants

2024 C'EST...

PRÈS DE 2 MILLIARDS
d'euros de crédits octroyés

637
contrats de crédit signés

436
collectivités ont emprunté auprès de l'AFL

74%
c'est la part des consultations dans lesquelles l'AFL est retenue

40%
de part de marché parmi les membres de l'AFL sur les financements 2024. Soit le 1^{er} prêteur auprès de ses membres

+10%
de part de marché bancaire totale estimée en 2024

Notre + petit prêt en 2024
15 000 euros

Notre + gros prêt en 2024
100 millions d'euros

À QUOI SERT L'ARGENT ?



OPTIMISER LE COÛT DE LA RESSOURCE FINANCIÈRE AU COEUR DU MODÈLE

Au cours de l'année 2024, l'AFL a levé un volume record de 2,4 milliards d'euros sur le marché obligataire.

L'AFL a effectué 2 émissions syndiquées libellées en euro d'un montant de 750 millions d'euros à 10 ans et de 500 millions d'euros à 8 ans au format durable. Avec l'obtention du statut HQLA 1, cette émission benchmark a rencontré un très vif intérêt de la part des investisseurs.

A ces deux émissions, s'ajoutent une émission inaugurale publique en francs suisse de 110 millions ainsi qu'une émission de 250 millions de livres sterling. En complément de ces opérations, plusieurs placements privés ont été réalisés, dont 100 millions d'euros sous format durable.

L'agence de notation Fitch Ratings a pour la première fois octroyé à l'AFL, la note à long terme « AA-perspective négative ». La banque est désormais notée au même niveau que l'Etat français auprès de ses deux agences de notation (Fitch et S&P).

2024 C'EST...

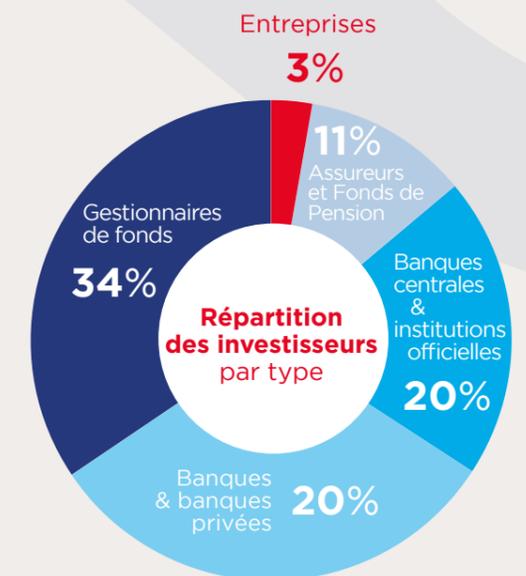
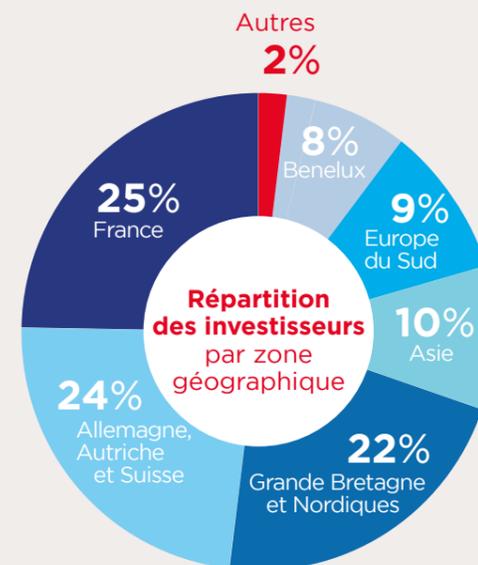
2,4 MILLIARDS
d'euros levés sur le marché obligataire par des émissions à long terme

7,6 ANNÉES
en maturité moyenne pondérée



NOS INVESTISSEURS

PAR PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE ET PAR TYPOLOGIE



LES CHIFFRES À RETENIR

« Depuis sa création en 2015, l'AFL a levé plus de **12 milliards d'euros** sur le marché obligataire, destinés à financer les investissements de ses collectivités membres. Grâce à la qualité de sa notation, à la qualification HQLA 1 de sa dette depuis 2024 et avec l'appui des banques chefs de file, l'AFL a obtenu la confiance de plus de **300 investisseurs français et internationaux**, preuve de l'attractivité du modèle et de la solidité des collectivités locales françaises. »



Thiébaud Julin
Directeur financier et membre du Directoire de l'AFL



FitchRatings

AA-(Négatif) / F1+

S&P Global
Ratings

AA- (Négatif) / A-1 +

UNE ACTIVITÉ RECORD ET DES RÉSULTATS SOLIDES EN 2024

(Résultats au 31/12/2024 - chiffres consolidés Groupe AFL, sous référentiel IFRS)

Le Groupe AFL¹ présente des résultats solides :

- Le produit net bancaire dépasse 24 millions d'euros et le résultat brut d'exploitation progresse à 7,8 millions d'euros
- Le financement des collectivités locales atteint pour la première fois 2 milliards d'euros
- Les nouvelles adhésions, qui s'élèvent à 269, un record depuis la création du Groupe AFL, portent le total des collectivités actionnaires à 1045
- Au 31/12/2024 l'AFL dispose d'une réserve de liquidité lui permettant de faire face à près de 11 mois de liquidité
- Le ratio CET1 à 63%
- Le ratio de levier des banques publiques de développement à 11,25%

¹ Le Groupe Agence France Locale (Groupe AFL) est composé de l'Agence France Locale (AFL), établissement de crédit, et de l'Agence France Locale - Société Territoriale (AFL-ST), la compagnie financière détenant l'AFL.

Le volume record de la production de crédits aux collectivités membres a contribué à accroître les revenus cœur de métier du Groupe AFL en 2024

La stabilité du produit net bancaire d'une année sur l'autre, dans un contexte d'augmentation de l'activité, provient de la détérioration du coût de la ressource. Celle-ci est le résultat de la dégradation de la note de la France par les agences de notation qui a pesé sur la rémunération nette des actifs de la réserve de liquidité.

Le résultat brut d'exploitation du Groupe AFL progresse à 7,8 millions d'euros contre 7,6 millions d'euros fin 2023. Ce résultat confirme la capacité du Groupe AFL à générer des revenus en progression hors éléments exceptionnels et à renforcer son bilan dans un environnement dégradé, comme le démontre le niveau très confortable des ratios de fonds propres et de liquidité. Les charges générales d'exploitation sur la période progressent faiblement de 3% d'une année sur l'autre

D'un montant de 381 K euros, le coût du risque est intrinsèquement faible en raison de la nature des expositions au bilan, de l'excellente solvabilité des collectivités locales et à la gestion prudente de la banque.

Les résultats 2024 en chiffres :

| En milliers d'euros | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
|--|----------------|----------------|
| Produit net bancaire - PNB | 24 061 | 23 355 |
| Résultats non récurrents : plus et moins valeurs nettes de couverture liées aux cessions de prêts et de titres | 505 | 540 |
| Résultat net de la comptabilité couverture IFRS | -793 | -1 569 |
| Marge nette d'intérêt | 24 128 | 24 267 |
| Opérations avec la clientèle | 322 089 | 221 566 |
| Réserve de liquidité et collatéral | 98 369 | 84 395 |
| Dettes | -396 342 | -281 677 |
| Charges générales d'exploitation | -16 213 | -15 734 |
| Charges de personnel | -7 515 | -7 655 |
| Charges administratives | -7 504 | -7 056 |
| Dotations aux amortissements | -1 194 | -1 023 |
| Résultat brut d'exploitation | 7 848 | 7 620 |
| Coût du risque | -381 | 117 |
| Impôts sur les bénéfices | -2 059 | -1 999 |
| Résultat Net | 5 704 | 5 739 |

FOCUS SUR LES RATIOS DE L'AFL

- 63 % : ratio de solvabilité (CET1)
- 11,25 % : ratio de levier
- 447% : LCR



AU 31
DECEMBRE
2024

1045 COLLECTIVITES ACTIONNAIRES DU GROUPE AFL



Retrouvez tous
nos membres



Vous êtes une collectivité

Un seul contact :
adhesion@afl-banque.fr
09 70 81 85 17

Vous êtes un investisseur

Un seul contact :
Investors-relations@afl-banque.fr
+33 9 70 81 85 17

 www.agence-france-locale.fr

